



Chèques cadeaux et absence pour maladie

Par **TARIK**, le **14/01/2011** à **17:09**

Bonjour,

Je suis en longue maladie (depuis le 01 01 2010). Mon employeur, qui a l'habitude de donner des chèques cadeaux pour 200 €, me les refuse sous prétexte que j'ai été absent durant toute l'année 2010.

A-t-il le droit ?

Crdlt

Par **P.M.**, le **14/01/2011** à **18:53**

Bonjour,

Tout dépend des règles d'attribution qui devraient être portées à la connaissance des salariés...

Par **lenouvo**, le **10/11/2011** à **14:55**

bonjour,

il semblerait que l'employeur (enfin le CE de l'entreprise plus précisément) peut te refuser tes titres pour le motif suivant : absence maladie pour une longue période. Les modalités de distributions des avantages de votre société est consultable au même titre qu'une convention collective. Généralement les congés maternités, absences diverses et chroniques, les employés en formation longue durée hors lieu du travail sont diminués de la distribution des chèques et autres compléments.